

L'Irizar i2e en test à l'EMT de Madrid

Ormaiztegi, le 6 novembre 2014

Après Saint-Sébastien et Barcelone, Madrid est la troisième ville à tester avec succès le nouveau modèle électrique Irizar i2e.

Irizar a mis l'un de ses véhicules à disposition de l'Empresa Municipal de Transportes de Madrid (Société Municipale de Transports de Madrid) afin que trois de ses conducteurs issus du service des Essais et Prototypes le testent dans leur centre des opérations de Carabanchel, considéré comme étant de 15% à 20% plus ardu que la moyenne des lignes de l'EMT.

Pour déterminer l'autonomie de l'autobus électrique Irizar i2e, le prototype a fonctionné pendant 12 heures sur deux jours consécutifs jusqu'à épuisement des batteries. Le test a été réalisé avec le véhicule lesté de 1 200 kilos (soit 30% du poids total, selon leurs calculs) et les systèmes auxiliaires allumés, à l'exception de la climatisation, afin de mieux déterminer la consommation. Le circuit s'étendait sur 880 mètres et comptait quatre arrêts intermédiaires avec ouverture et fermeture des portes.

Selon les conclusions de M. Ángel Cedenilla, Chef de la Division de la Définition et du Matériel Mobile de l'opérateur, « si l'Irizar i2e était mis en service sur une ligne normale, il pourrait circuler pendant 180 kilomètres consécutifs sans recharge, ce qui représente environ 14 heures d'autonomie ». « Dans ces conditions, cet autobus électrique pourrait fonctionner sur 80 ou 90 lignes du réseau de Madrid ».

L'Irizar i2e mesure 12 mètres de longueur et peut accueillir 76 passagers, dont 24 assis. Il est propulsé par un moteur de 230 kW alimenté par des batteries de sodium-nickel et un ensemble de super condensateurs, ce qui lui confère une autonomie de 200-250 km. Les batteries, qui se rechargent entièrement pendant la nuit en cinq heures environ, sont



installées sur le toit de l'autobus, tout comme les super condensateurs, ce qui représente un poids de près de trois tonnes.

Au cours des prochains mois, d'autres sociétés de transport public de divers pays européens pourront vérifier ses prestations.